

TOU-TE-S UNI-E-S DANS UN MÊME SYNDICAT, NOUS SOMMES PLUS FORTS REJOIGNEZ-NOUS



Syndicat? Origine et définition

Un syndicat est une association chargée de défendre les intérêts individuels et collectifs des salarié-e-s. Les syndicats existent officiellement depuis la loi Waldeck-Rousseau de 1884.

Le rôle du syndicat est de deux ordres : la représentation des syndiqué-e-s et la négociation d'accords. Les syndicats de salarié-e-s s'attachent ainsi à garantir les droits des salarié-e-s en terme de salaires, de statuts, de conditions de travail, de progression de carrière ou de conditions de vie.

C'est principalement par le biais de la négociation collective que s'exprime l'activité syndicale. De la sorte, les syndicats jouent un rôle de régulation sociale important, en permettant l'expression des conflits et des oppositions.

Le principe de la liberté syndicale, c'est-à-dire le droit d'adhérer et le droit de choisir librement son syndicat, est un acquis constitutionnel. Un employeur qui y contrevient commet un délit d'entrave.

LIBERTÉ

L'adhésion à Info'Com-CGT est sans engagement de durée. Le prélèvement de la cotisation peut être suspendu ou arrêté sur simple appel téléphonique à tout moment, sans frais ni préavis.

CONFIDENTIALITÉ

L'adhésion au syndicat est un acte individuel qui est strictement encadré par la loi. Ainsi, votre adhésion n'est, en aucun cas, communiquée à l'employeur ou à quelque organisme que ce soit en dehors de la CGT. C'est à vous que revient le choix de faire savoir ou non votre appartenance au syndicat.

CRÉDIT D'IMPÔT

Tous les ans, vous pouvez déclarer les sommes versées au titre des cotisations syndicales sur la déclaration des revenus (case 7AC et 7AE pour le conjoint).

Ainsi, vous bénéficierez d'un crédit d'impôt permettant de récupérer 66% des sommes versées.

Exemple, sur une cotisation versée de 22 euros par mois, vous récupérez 14,5 euros par mois.

MÊME LES PLUS SCEPTIQUES ONT FRANCHI LE PAS



JE SOUHAITE AVOIR PLUS D'INFORMATIONS JE SOUHAITE ME SYNDIQUER

Nom - Prénom :

Courriel :

Téléphone :



À DÉCOUPER ET À ENVOYER À :

Info'Com-CGT • 4, rue Guyton-de-Morveau • 75013 Paris



☎ 01 43 31 80 49

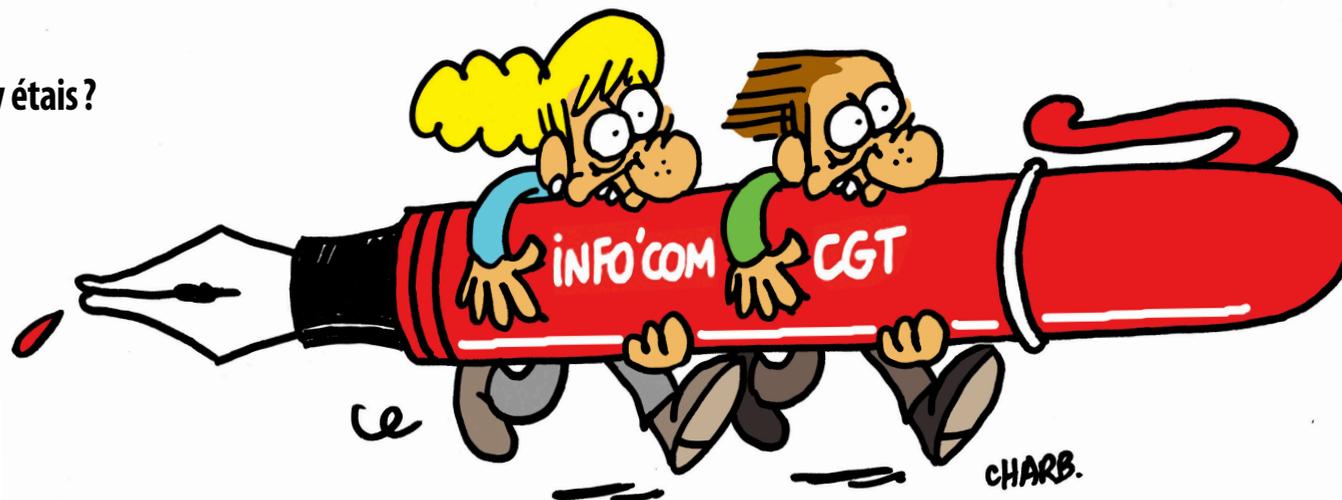
✉ INFOCOMCGT.FR

✉ NEWS@INFOCOMCGT.FR

📱 📺 📷 📧 INFOCOMCGT

Info'Com-CGT, et si j'y étais ?

<http://lc.cx/xff>



COMPÉTENT • SOLIDAIRE • EFFICACE

DÉFINITION

Le syndicat Info'Com-CGT est un syndicat CGT spécialisé et dédié aux salariés de l'information et la communication. Il couvre ainsi tous les métiers relevant de ces secteurs et s'organise en section syndicale permettant d'assurer aux syndiqué-e-s une autonomie d'activité dans l'entreprise.

QUI PEUT ADHÉRER ?

Tou-te-s les salarié-e-s de l'entreprise. Que vous soyez cadre, agent de maîtrise, employé-e, ouvrier-ère, en CDI ou en CDD, intérimaire, stagiaire... notre syndicat est ouvert à tou-te-s et nous sommes habilité-e-s à vous représenter.

LES AVANTAGES

Rejoindre Info'Com-CGT, c'est s'assurer :

- d'être un-e salarié-e averti-e et serein-e, qui est régulièrement informé-e sur la vie de son

entreprise, du groupe, mais aussi de son secteur professionnel ;

- de pouvoir participer aux activités de la section syndicale, de voter les décisions du syndicat, de donner son avis et d'agir sur les négociations des accords au niveau de l'entreprise, du groupe et de la branche professionnelle ;
- d'être défendu-e en priorité par son délégué-e syndical-e, les représentant-e-s du syndicat et par un réseau d'avocats en cas de difficultés ;
- d'être conseillé-e, appuyé-e et accompagné-e lors de vos demandes auprès de l'employeur ou pour des démarches juridiques, afin d'obtenir l'application de vos droits, de vos acquis de branche ou issus d'accords d'entreprise ou de groupe ;
- des facilités d'accès aux instances paritaires grâce à nos élu-e-s : formation, complémentaire

santé, prévoyance, action logement... et d'autres instances comme l'inspection du travail.

- d'avoir la possibilité de s'engager lors des futures élections professionnelles (DP, CE, CHSCT...) et de bénéficier de formations syndicales spécifiques pour vous accompagner au mieux.

DES COMPÉTENCES ET UNE EXPERTISE

Les élu-e-s et mandaté-e-s d'Info'Com-CGT sont des collègues professionnellement responsables et socialement engagés. Nos délégué-e-s siègent dans les instances de la profession : négociations de branche, organisme paritaire de la formation et dans les instances de protection sociale. C'est un appui important pour intervenir et mieux vous défendre.

UNE FORCE COORDONNÉE

Notre syndicat est présent dans plusieurs grands groupes. A chaque implantation, nous mobilisons notre réseau, coordonnons les élu-e-s et mandaté-e-s, échangeons des informations afin d'agir ensemble sur des problématiques communes.

UNE ACTION LOCALE... ET NATIONALE

Info'Com-CGT intervient et agit dans l'entreprise, mais aussi au plan national. Ainsi, le syndicat unit nos voix, fait remonter les doléances, crée

des convergences et des solidarités entre les salarié-e-s du secteur et se mobilise avec les structures de la CGT. Notre présence dans de nombreux groupes et entreprises du secteur donne du poids à vos revendications.

COMBIEN ÇA COÛTE ?

La cotisation est de 1,1% du salaire annuel net versé. Elle est versée en douze prélèvements. Exemple : pour un-e salarié-e gagnant 24 000 euros à l'année, sa cotisation mensuelle est de 22 euros. La cotisation permet de financer l'activité syndicale et de garantir l'indépendance du syndicat vis-à-vis des directions.

Les cotisations syndicales sont éligibles au crédit d'impôt (66% des sommes versées sont obligatoirement « récupérées » tous les ans).

N°1

Avec 26,77% des suffrages exprimés lors des élections professionnelles, la CGT est le premier syndicat en France. Elle est également la première organisation dans les secteurs de la presse, la pub et la com, les industries graphiques... C'est un poids conséquent pour faire aboutir vos demandes.

Un syndicat plus fort = des salariés mieux défendus